



Signature acte d adoption chez un notaire

Par **keriquel astride**, le **14/01/2017** à **17:35**

Bonjour,

Ma mère s'est mariée avec mon beau-père il y a 12 ans. Il nous a élevé pendant plusieurs années. Nous sommes tous enfants majeurs. Ils sont allés chez le notaire pour signer un acte d'adoption pour la succession. Je habite loin de chez les parents et je travaille (plus de 1.000 km), je ne peux donc me rendre chez le notaire pour signer. Le notaire peut il transmettre l'acte d'adoption à un autre notaire de mon département afin que je puisse signer cet acte ? Sinon que se passe t il ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **15/01/2017** à **09:01**

Bonjour,

Le notaire a raison, choisissez-vous un notaire près de chez vous et faites le nécessaire auprès de lui. Vous communiquerez au notaire actuellement chargé de cet acte d'adoption, les coordonnées du notaire de votre choix.